

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

16/01/15

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0012

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une passerelle piétons/cycles de franchissement de l'A86 ainsi que des cheminements de raccordement et de rétablissement entre la ZAC des Louvresses et le parc des Chanteraines à Gennevilliers (92)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Chemama

Directeur de la Voirie

Prénom Charles

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général des Hauts-de-Seine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick Devedjian, Président

RCS / SIRET

2 2 9 2 0 0 5 0 6 0 0 1 5 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7°a)	Passerelle d'une longueur de 65,85 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une passerelle piétonne de 65,85 m de long et de 6 m de large franchissant l'A86 et permettant de créer une liaison douce de 330 m de long et 4 m de large reliant la ZAC des Louvresses au Parc des Chanteraines sur la commune de Gennevilliers.

4.2 Objectifs du projet

- Depuis la ZAC des Louvresses : création d'une continuité de la liaison verte inscrite au Schéma Départemental des Parcours Buissonniers (Promenade des parcs et jardins de la boucle Nord de la Seine), franchissant l'A86 (création d'une passerelle piétons/cycles), vers le Parc des Chanteraines
- Offrir un accès plus rapide et plus direct pour relier la gare du RER C de Gennevilliers ainsi que le tramway T1 depuis la ZAC des Louvresses où se sont implantées de nombreuses sociétés (Thalès, Chèque Déjeuner...).
- Réaliser un cheminement répondant aux normes d'accessibilités PMR
- Assurer une couture paysagère de part et d'autre de l'A86
- Préserver et favoriser les continuités écologiques
- Proposer des ouvrages, et notamment des dispositifs de retenue des terres, s'intégrant au mieux dans l'environnement
- Réaliser un ouvrage qui sera emprunté par les piétons, les cyclistes et les Personnes à Mobilité Réduite
- Choisir une esthétique d'ouvrage qui ne se démarque pas du milieu urbain dans lequel il sera implanté

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 12 à 14 mois seront séquencés en trois phases.

Durée des travaux de la passerelle : 8 à 12 mois y compris période de préparation

Durée des travaux des cheminements, plantations, mobiliers : 4 mois

- La première phase consistera à réaliser l'ouvrage d'art (passerelle piétons/cycles, à la structure de type Warren) : fondations pieux, culées, pile, tablier y compris les aménagements superstructures, rampes d'accès de part et d'autre de la passerelle (soutènement, terrassements, revêtements).

- La seconde phase sera réservée aux terrassements (cheminements, espaces verts, talus, fossés...), aux réseaux humides (assainissement) et aux réseaux secs (éclairage, vidéo surveillance).

- La troisième phase consistera à réaliser les cheminements (revêtements, bordures), les plantations (engazonnement, strate basse, strate arbustive, boisement, bosquet, arbres isolés...), la mise en place de la clôture et du portail (déposes et poses), la pose de l'éclairage public et de la vidéo surveillance.

Volumes des terrassements :

Terrassements des espaces verts : 1 700 m³

Terrassements du cheminement : 400 m³

Terrassements des talus en déblais + évacuation : 1 200 m³

Terrassements des talus en remblais + fourniture : 700 m³

Terrassement des talus en déblais mis en remblais : 1 200 m³

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Continuité piétons/cycles assurée et sécurisée (éclairage) entre la ZAC des Louvresses et la gare du RER C.

Ouverture permanente au public (7j/7, 24h/24).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

Précisions : Pas d'autorisation ni de déclaration au titre du Dossier de Loi sur l'Eau en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 : périmètre de projet inférieur à 1 hectare et moins de 2 000 m³ / j ou à 5 % du débit moyen interannuel.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	5 200 m ²
Longueur de la passerelle	65,85 ml
Largeur de la passerelle	6 m
Superficie défrichée	4 300 m ²
Longueur du cheminement piétons/cycles	330 ml
Largeur du cheminement piétons/cycles	4 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Commune de Gennevilliers (92 230),
entre la ZAC des Louvresses et le
Parc des Chanteraines, immédiatement
à l'Est de la plateforme ferroviaire du
RER C, à 650 m au Nord de la gare
de Gennevilliers

Coordonnées géographiques¹

Long. 02 ° 18 '21,3' E Lat. 48 ° 56 '25,4' N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Défrichage
Réalisation d'une passerelle piétons/cycles
Réalisation de cheminements piétons/cycles
Aménagements paysagers
Eclairage

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)
Allée piétonne dans le parc des Chanteraines (connexion seulement)
ZAC des Louvresses

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 23 Mars 2005, exécutoire le 11 Mai 2005, dernière modification en janvier 2014.
Emprise du projet sur des zones du PLU UEa et UEe (quartiers à dominante d'activités économiques)

Extraits du règlement du PLU :

"UEa : secteurs aux densités possibles les plus importantes, pour y permettre l'implantation des services aux entreprises et aux populations à proximité des gares et stations de transport en commun performant (gares RER/SNCF, futur tramway)".

"UEe : secteurs de parcs d'activités, où la poursuite des mutations économiques sera accompagnée d'ambitions particulières en matière de paysagement et de liaisons inter quartiers d'activité".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Projet concerné par le classement acoustique des infrastructures terrestres (secteurs concernés par le bruit). Source : arrêté préfectoral n°2000-183 en date du 30/06/2000

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé par arrêté préfectoral des Hauts-de-Seine du 9 janvier 2004
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas de zone repérée sur la carte de site et sols pollués et en l'absence de diagnostic pollution. Il devra être réalisé avant les travaux.
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone correspondant à la nappe de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le reprofilage du talus RFF engendrera des déblais estimés à environ 550 m3. Les déblais seront considérés comme déchets de chantier inertes et valorisés dans la mesure du possible.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐ ☐	☒ ☒	Non sauf réutilisation de la terre végétale issue du décapage.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Pas d'étude faune-flore réalisée - Défrichement de 4300 m² (strate herbacée, buissons majoritaires, quelques arbres et bosquets d'arbres isolés) (emprises RFF) - Mise en place de linéaires de clôtures supplémentaires
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	4 300 m ² de friche consommée. Replantation de strates basses, arbustives, de boisement et de bosquets d'arbres sur une surface d'environ 2 100 m ²
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Présence de l'autoroute A86 et des voies SNCF
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La passerelle sera conçue de manière à éviter toute vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☐	Cheminement éclairé par des candélabres équipés de détecteurs de présence.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☐	☒	Pas d'augmentation des rejets polluants par rapport à l'état initial.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Côté ZAC des Louvresses : A l'extrémité ouest du projet, rejet dans le bassin existant. Récupération des eaux de ruissellement du talus projeté dans la forme de noue créée en pied de talus. Côté A86, raccordement de la noue au réseau d'assainissement existant sous la chaussée de la bretelle. Côté Parc des Chanteraines : Récupération des eaux dans un fossé engazonné pouvant être raccordé à la canalisation longeant l'allée existante. Nota : En l'absence de plan de concessionnaires concernant l'assainissement sur le secteur du projet, les principes d'assainissement ont été établis par rapport aux affleurants visibles sur le site (regards, grilles...).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒	☒	☐	Renforcement du maillage de circulations douces : - usage professionnel et ludique - maillage inter-quartier ZAC Louvresses - centre-ville RER

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, situé sur un terrain en friche à l'image dégradée et dévalorisée, consiste à créer une nouvelle liaison douce permettant de relier la ZAC des Louvresses au Parc des Chanteraines en passant au dessus de l'A86, par le biais d'une passerelle piétons/cycles.

Le cheminement projeté se raccorde à la liaison existante aujourd'hui interrompue dans la ZAC des Louvresses. Il franchit le bassin de retenue et longe la bretelle de sortie de l'autoroute avec une pente constante de 2,3% (accessible aux PMR). Puis il pénètre en s'écartant, dans les emprises RFF pour rejoindre le haut de la plateforme.

La clôture en panneaux béton qui limite l'emprise actuelle RFF est supprimée et remplacée par une clôture à barreaudage simple permettant le passage de la petite faune.

Un espace suffisant est préservé entre le cheminement et la clôture afin de permettre la plantation et l'entretien aisé d'une haie libre qui l'habillera en la dissimulant partiellement.

La zone en creux, comprise entre la bretelle d'autoroute et l'emprise RFF est comblée par le talus projeté dont la pente douce ne dépasse pas 3/2. Il en est de même pour le talus de raccordement situé entre le cheminement et la plateforme RFF.

Les aménagements paysagers sont conçus dans la continuité des aménagements existants. Des bosquets d'arbres, installés au sommet des talus de part et d'autre de la passerelle projetée limitent l'impact visuel sur l'infrastructure A86. Une épaisseur boisée (arbres et arbustes) installée entre la voie verte et les emprises RFF permet une transition avec cette limite et constitue un filtre visuel atténuant la présence de la clôture.

Pour des raisons de sécurité des usagers de la liaison verte, celle-ci sera éclairée y compris la passerelle, mais son impact sur la faune sera limité par le choix de candélabres à détection de présence.

Ce projet ne justifie pas à nos yeux la réalisation d'une étude d'impact car le projet :

- Permet la continuité de la liaison verte existante (de Louvresses vers le parc des Chanteraines)
- Améliore les déplacements piétonniers des employés de la ZAC des Louvresses
- N'impacte pas de milieux naturels riches (diagnostic général sur site)
- Pas de problématique foncière

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

le,

Signature

REALISATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE FRANCHISSANT
L'A86 ET PERMETTANT DE CREER UNE LIAISON DOUCE
RELIANT LA ZAC DES LOUVRESSES AU PARC DES
CHANTERAINES SUR LA COMMUNE DE GENNEVILLIERS

**Annexes au formulaire de demande d'examen au cas
par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact**

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

ANNEXE 2

Plan de situation de la zone d'implantation du projet



Plan de situation de la zone d'implantation du projet

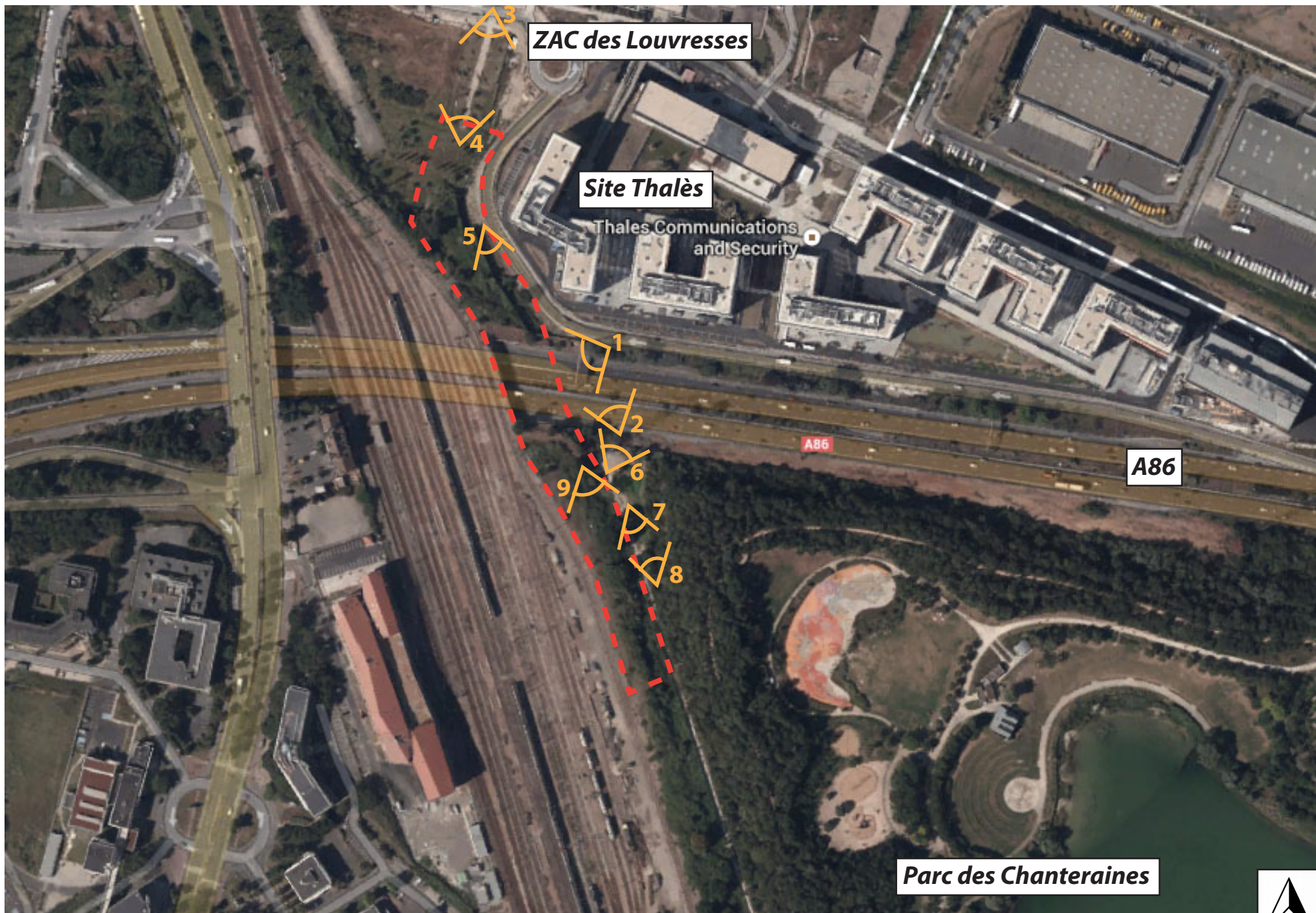


Plan de situation de la zone d'implantation du projet - Zoom

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

ANNEXE 3

Photographies de la zone d'implantation du projet



Plan de localisation des photographies de la zone d'implantation du projet



Photographies du site et de son environnement (mai 2013)



Vues déployées en direction de l'emplacement de la future passerelle montrant successivement de gauche à droite, le Parc des Chanteraines, l'A86 et l'ouvrage RFF, la bretelle vers la ZAC des Louvresses. Les infrastructures ainsi que les équipements de services composent le paysage, proposant un cadre peu accueillant et délaissé.

Côté ZAC des Louvresses



Vue sur l'emplacement de la future passerelle vers les Louvresses dont les bâtiments de THALES constituent la façade d'entrée.



Vue vers le Sud. Les derniers aménagements réalisés sont différents de ceux de la section courante (pavés, mobiliers). Le cheminement s'interrompt en limite du bassin contigu aux emprises RFF



L'arrivée de la coulée verte à l'entrée de la ZAC des Louvresses.



Vue vers l'emplacement de la future passerelle vers les Louvresses.

Côté Parc des Chanteraines

6



Limite du Parc et de l'A86, au pied du pylône en regardant vers la future passerelle.

7



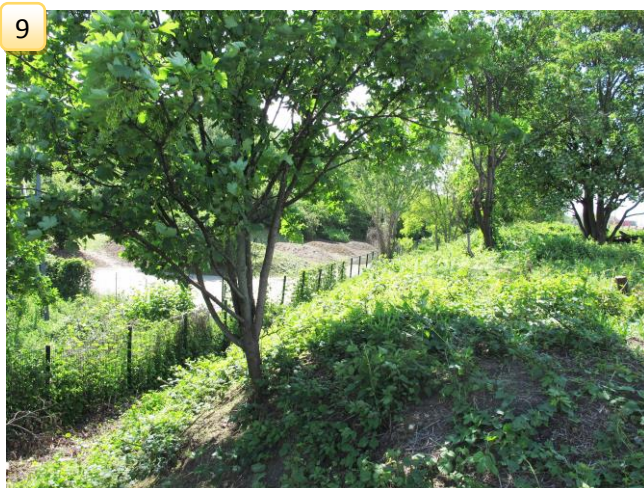
L'allée existante. Vue vers le Sud. A droite, le talus RFF.

8



Vue vers le Nord avec la ZAC des Louvresses en arrière-plan.

9



Vue depuis la plateforme RFF au débouché de la future passerelle.

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

ANNEXE 4

Plan des aménagements

Commune de GENNEVILLIERS

Aménagement des accès à la passerelle A86
entre la ZAC des Louvresses et
le Parc des chanteraines

Etude de faisabilité

Maitre d'ouvrage :
Département des Hauts-de-Seine

Pièce N° 3

Ech: 1/500

Représentant du Maitre d'ouvrage :
Conseil général des Hauts-de-Seine
Pôle Aménagement du Territoire
Direction des Parcs, Jardins et Paysages

Plan des aménagements

Maitre d'oeuvre :
Direction de la voirie
Unité Ouvrages d'Art et Equipements de la Voirie
2/16, boulevard Soufflot
92015 NANTERRE Cedex

Indice	Date	Observations
03	Sept 2013	Emission
04	Oct 2013	Foncier - Aménagement - Estimation

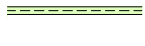
PTAG424/ATP317_g2/FAI\Pièces graphiques\Acad\ATP317_FAI_vue en plan_04.dwg

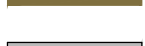
NOTA :
Le tracé du cadastre sur le plan est représenté à titre indicatif.
Ces informations ont été recalé d'après un extrait cadastral issu du site cadastre.gouv.fr.

LEGENDE

Voie verte en stabilisé renforcé

Modèles paysagés

Fossé engazonné

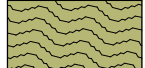
Empierrement

Voie verte sur ouvrage

Continuité écologique sur ouvrage

PLANTATIONS

Côté ZAC des Louvresses

Strate arbustive
Amelanchier lamarkii (Amélanchier du Canada)
Prunus padus (Merisier à grappes)
Salix rosmarinifolia (Saulx à feuilles de romarin)
Salix viminalis (Saulx des vanniers)

Boisement côté clôture
Crataegus laevigata (Aubépine)
Prunus avium (Merisier des oiseaux)
Sambucus nigra (Sureau noir)
Ligustrum vulgare (Trène commun)
Viburnum lantana (Viorne lantane)
Viburnum opulus (Viorne obier, boule de neige)

Bosquets, arbres isolés
Acer campestre (Erable champêtre)
Alnus cordata (Aulne de Corse)
Carpinus betulus (Charme commun)
Prunus Mahaleb (Faux merisier)

Strate basse
Hedera helix (Lierre commun)

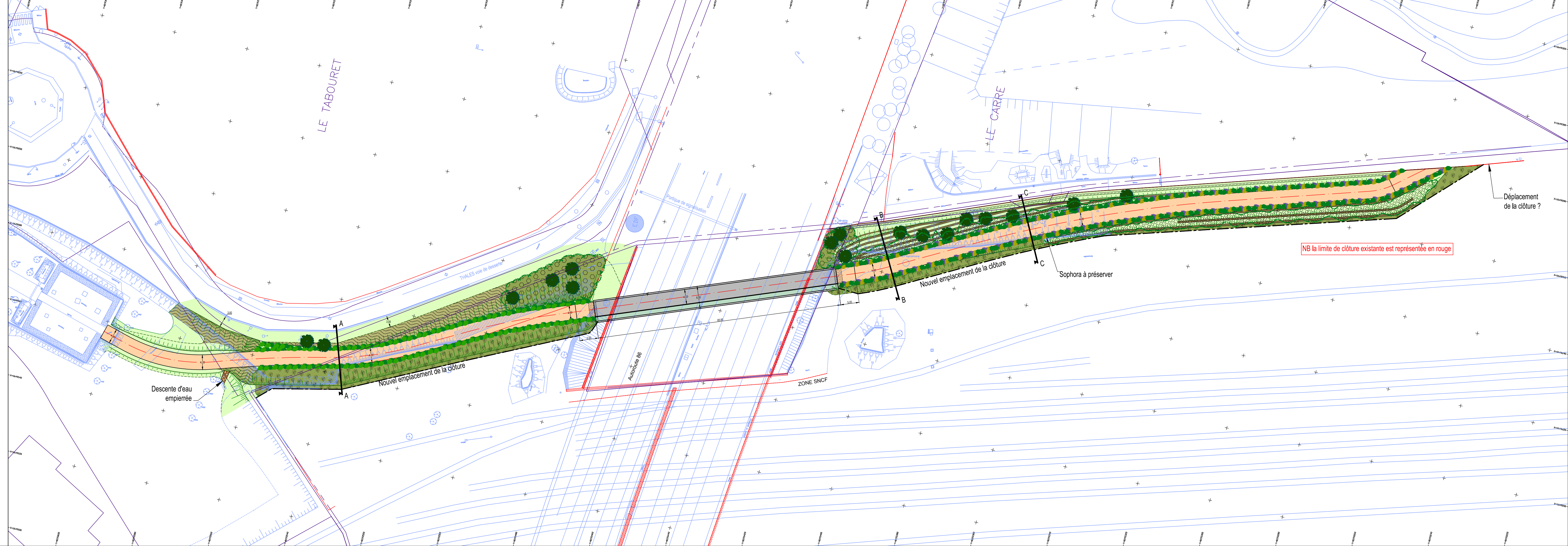
Côté Parc des Chanteraines

Strate arbustive
Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin)
Euonymus europaeus (Fusain d'Europe)
Molinia caerulea (Molinie bleue)
Rosa rugosa (Rosier rugueux)
Symphoricarpos albus (Symphorine blanche)

Boisement côté clôture
Crataegus laevigata (Aubépine)
Prunus avium (Merisier des oiseaux)
Sambucus nigra (Sureau noir)
Ligustrum vulgare (Trène commun)
Viburnum lantana (Viorne lantane)
Viburnum opulus (Viorne obier, boule de neige)

Bosquets, arbres isolés
Acer campestre (Erable champêtre)
Alnus cordata (Aulne de Corse)
Carpinus betulus (Charme commun)
Prunus Mahaleb (Faux merisier)

Strate basse
Hedera helix (Lierre commun)
Lamium galeobdolon (Lamier jaune)
Vinca minor (Petite pervenche)



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

ANNEXE 5

Plan des abords du projet



Plan des abords du projet

0 100 m

